

## Conseil communal du 12 novembre 2012

### Question orale de Mme Nagy concernant « la liste des électeurs et les retours de courriers adressés sur base des informations de ladite liste »

**Mme Nagy**.- Je suis étonnée du nombre de retours d'un courrier électoral envoyé par mon groupe sur la base de la liste des électeurs établie par la commune pour les élections communales du 14 octobre dernier.

Beaucoup de ces retours postaux portent la mention « inconnu à cette adresse ». Pouvez-vous me dire combien de convocations électorales vous sont revenues pour cette raison?

Quel est le suivi qui est donné par l'administration à cette information ? En pareils cas, y a-t-il contrôle de la domiciliation, voire radiation ?

**M. le Bourgmestre**.- La parole est à M. Fassi-Fihri.

**M. Fassi-Fihri**, échevin.- Comme à chaque élection, le service élections a, effectivement, reçu en retour un certain nombre d'enveloppes. L'inventaire effectué ce vendredi 9 novembre a permis de constater que 578 enveloppes, sur un total de 83.584 convocations expédiées, sont revenues pour les motifs suivants :

- adresse insuffisante (144) ;
- ne reçoit plus le courrier à l'adresse indiquée (423) (Les listes électorales sont arrêtées au 31 juillet.) ;
- décès (5) ;
- parti sans laisser d'adresse (3) ;
- inconnu à cette adresse (3).

Ce total ne représente pas l'ensemble des enveloppes non distribuées, car une série d'entre elles, dont le nombre est inconnu, ont été remises directement aux électeurs qui sont venus les réclamer aux guichets.

Les enveloppes restantes seront traitées comme lors de chaque élection, à savoir

: l'administration vérifie si un changement d'adresse a été signalé ou si une autre raison justifie la non-remise du pli. Dans l'affirmative, l'enveloppe est détruite. Dans la négative, une demande est introduite auprès de la police, qui vérifie la réalité de la résidence. Si l'enquête de résidence est négative, une proposition de radiation d'office est introduite.

---

**Question d'actualité de Mme Nagy concernant « l'installation du sapin de Noël sur la Grand-Place »**

**Question jointe de Mme Lemesre**

**Mme Nagy.**- La presse et les réseaux locaux ont relayé le fait que le traditionnel conifère ornant généralement la Grand-Place pour célébrer la fête de Noël serait remplacé cette année par une installation électronique.

Je regrette profondément les réactions à caractère xénophobe et islamophobe autour de ce dossier, lesquelles posent la question de la convivialité dans notre Ville.

Y a-t-il eu appel d'offres ? Quels ont été les critères d'attribution du marché ?

Quelle est la composition du comité de sélection éventuel ?

Pourriez-vous nous présenter un comparatif financier entre l'habituel conifère et le sapin électronique ?

**M. le Bourgmestre.**- La parole est à Mme Lemesre.

**Mme Lemesre.**- Ma question vise à permettre au Collège de s'exprimer sur ce dossier et de « remettre l'église au milieu du village », si je puis me permettre ce jeu de mots.

**M. le Bourgmestre.**- La crèche, elle, restera au milieu du village !

**Mme Lemesre.**- Je dénonce la récupération politique assez ignoble du projet. J'attire l'attention des élus sur la nécessité de respecter un code de bonne conduite lorsque l'on se dit démocrate. Les propos tenus par une élue du CD&V